

[NOUVEAU] Le SMICTOM subventionne l'achat de produits d'hygiène réutilisables **[A] [M]**

Le SMICTOM accompagne les foyers du territoire dans leur volonté de réduire leurs déchets en proposant une toute nouvelle aide à l'achat, destinée aux produits d'hygiène durables. Les usagers pourront en faire la demande à partir du 13 mai.



Présents dans le quotidien de nombreux foyers, les produits d'hygiène jetables telles que les couches ou les protections hygiéniques se retrouvent en quantité dans les déchets ménagers à traiter.

Inscrit dans un programme local de réduction des déchets (PLPDMA), le SMICTOM met en place depuis 2022 des actions oeuvrant pour la réduction des déchets. Parmi elles,

une nouvelle aide à l'achat pour rendre accessible les produits d'hygiène réutilisables aux habitants du territoire Valcobreizh.

Deux aides financières proposées par le SMICTOM

Le SMICTOM prend en charge 50 % du prix d'achat des **couches et les protections menstruelles réutilisables**, neuves ou d'occasion.

Pour les couches lavables, l'aide est plafonnée à 200 €, valable une fois par personne et par an. Pour les protections menstruelles réutilisables, l'aide est plafonnée à 100 € et est valable une fois tous les trois ans pour chaque femme et jeune femme d'un foyer.

Pour consulter l'ensemble des modalités ou faire la demande de subvention, il suffira de se rendre sur le site du SMICTOM www.valcobreizh.fr **à partir du 13 mai**. Attention, **l'aide n'est valable** que pour les achats effectués **après le 17 avril 2024**.

Pourquoi passer aux alternatives réutilisables ?

Les **couches jetables représentent à elles seules 40% des déchets d'un foyer** lors des premières années d'un enfant (entre 4000 à 6000 couches jetées). Soit, en moyenne, une dépense de **1600 euros** sans compter les lingettes.

Quant aux protections intimes, une **femme va utiliser en moyenne 10 500 tampons ou serviettes hygiéniques** dans sa vie (et qui finiront aux ordures ménagères) ! Soit une dépense de **1500 à 2000 euros**. Adopter des produits d'hygiène réutilisables, c'est réaliser des économies sur le long terme, réduire grandement l'impact environnemental et utiliser des produits plus respectueux de notre santé. Les essayer, c'est les adopter !

RAPPEL : FONCTIONNEMENT DU SMICTOM LES 8 ET 9 MAI 2024 [A] [M]

Exceptionnellement, les collectes s'effectueront normalement les 8 et 9 mai fériés, sans décalage. En revanche, le mercredi 1^{er} mai, les collectes du mercredi, jeudi et vendredi seront décalées d'un jour. La collecte aura donc lieu du jeudi au samedi.

Près de 19 tonnes de coquilles compostées [A] [M]



La collecte des coquilles a retrouvé son public. Après une 1^{ère} expérimentation réussie, le SMICTOM a mis en place **une nouvelle collecte de novembre à fin mars 2024**. Les usagers pouvaient déposer leurs coquilles dans les 7 déchèteries du territoire. Ainsi, **près de 19 tonnes ont pu être collectées**. Les coquilles ont ensuite été broyées avec les déchets verts pour devenir du compost. Le succès étant au rendez-vous, la collecte des coquilles a encore de beaux jours devant elle !

Déchèteries : vers un contrôle d'accès [A] [M]

Lors du comité syndical qui s'est tenu le 17 avril, les élus du SMICTOM Valcobreizh ont approuvé le principe de mise en œuvre d'un contrôle d'accès pour leurs déchèteries.



Depuis quelques mois, le SMICTOM constate une fréquentation récurrente de ses déchèteries par des usagers résidant hors de son territoire. « Cela s'explique par des différences de flux acceptés en déchèteries et une limitation des accès à des équipements voisins, développe Ronan Salaün, président du SMICTOM Valcobreizh. Cette tendance nous impacte sur les plans financier, avec des coûts de traitement des déchets supérieurs, et organisationnel, avec la mise en place

prochaine des REP (responsabilités élargies des producteurs). »

Face à ce constat, les élus se voient contraints de réagir. Ils ont validé le principe d'un futur contrôle d'accès aux sept déchèteries du SMICTOM.

Une étude sera menée au cours des prochaines semaines pour définir ses modalités de mise en œuvre.

Le déploiement du contrôle d'accès pourrait s'effectuer en plusieurs étapes d'ici la fin de l'année.

« Mais il n'est en aucun cas question de limiter l'accès de nos usagers à nos équipements, tient à rappeler Ronan Salaün. Nous restons sur un modèle d'accueil inconditionnel. Le rôle d'une déchèterie consiste à collecter les déchets pour les valoriser et les traiter de façon respectueuse de l'environnement. »

LA MAISON DE RETRAITE STE-ANNE A TINTENIAC ADOPTE DES LOMBRICOMPOSTEURS [A] [M]



Les résidents de l'EHPAD Sainte-Anne à Tinténac vont partager leur quotidien avec des compagnons peu communs. En effet, **à la demande de l'EHPAD qui souhaite réduire ses biodéchets, le SMICTOM leur a livré 4 lombricomposteurs** jeudi 25 avril. Pourquoi des lombricomposteurs ? Les espaces extérieurs de l'EDPHAD ne permettaient malheureusement pas

l'installation d'une aire de compostage. L'un d'entre eux a trouvé sa place dans l'unité Alzheimer et accueillera des restes de repas, du café et du thé. Les 3 autres viendront équiper l'accueil de jour, la résidence et un autre pôle de soins.

Les gros producteurs peuvent toujours se rapprocher du SMICTOM pour la collecte des biodéchets.

VIDE-DECHETERIES : LES PROCHAINES DATES [A][M]



- **Déchèterie de Combourg et Liffré** : dimanche 5 mai, de 10h à 12h, avec l'association Terra Phoenix pour Combourg et l'association de parents d'élèves de l'école primaire de Liffré pour Liffré.
- **Déchèterie de Combourg et Liffré** : dimanche 2 juin, de 10h à 12h, avec l'association de Rugby Bretagne Romantique pour Combourg et Le Sursaut pour Liffré.
- **Déchèterie de Saint-Aubin d'Aubigné** : dimanche 23 juin, de 10h à 12h. Association non déterminée.